



# Rapport moral

(adopté à l'unanimité au Comité central du 02/04/11)

## 1. « Là où croît le danger... »

### 1.1. Crises et mutations mondiales et européennes

#### 1.2. Un tournant dans le quinquennat

#### 1.3. L'état des violations des droits

## 2. « ...croît aussi ce qui sauve »

### 2.1. « Nouveau monde en vue » : le « printemps des peuples arabes »

### 2.2. Mobilisations civiques et sociales en France

### 2.3. Construction d'un rôle plus central de la LDH

En ce début de siècle, la montée des crises et des défis entremêle à l'échelle du monde, du Japon au Moyen-Orient, les risques les plus grands et les promesses les plus riches d'espoirs. Car, comme le chantait Hölderlin : « Là où croît le danger, croît aussi ce qui sauve. »



## 1. « Là où croît le danger... »

Ce n'est pas par hasard que nous avons choisi de consacrer ce congrès à une réflexion sur l'action pour les droits de l'Homme dans un monde « global » : les crises et les mutations à l'œuvre à l'échelle planétaire [1.1] réagissent constamment sur la situation française, marquée en partie pour cette raison par un véritable tournant dans le quinquennat ouvert en 2007 [1.2]. C'est dans ce double cadre que se lit l'état des violations des droits et des libertés dans la période récente [1.3].

### 1.1 Crises et mutations mondiales et européennes

#### 1.1.1 Crises mondiales

La crise financière, économique et sociale mondiale qui s'est brutalement aggravée en 2008-2009 continue à produire ses effets durablement dévastateurs, sur fond de déficits, d'endettement et d'austérité, ce cycle étant presque toujours imposé aux gouvernants par les fauteurs de crise eux-mêmes sans débat démocratique digne de ce nom. De surcroît, on ne peut sous-estimer l'incidence de cette crise non seulement sur la vie quotidienne de tous les habitants de la planète, mais aussi sur les événements les plus dramatiques qui ont ponctué l'actualité mondiale. La comparaison entre les effets du tsunami de décembre 2004, du cyclone Katrina en 2005, des séismes de Haïti et du Chili en 2010, et enfin de la séquence effroyable séisme/tsunami/catastrophe nucléaire de mars 2011 au Japon illustre les immenses inégalités qui touchent aussi la protection contre les cataclysmes et, non moins clairement, le degré d'irrationalité dangereuse de l'état du monde actuel.

La crise écologique majeure de Fukushima Daïni imbrique en effet catastrophe naturelle parfaitement prévisible au regard du passé, sidérante prise de risque par un opérateur nucléaire (de surcroît privé et non sérieusement encadré), et conséquences non seulement « locales » mais aussi mondiales... non seulement dans les risques de diffusion des retombées mais aussi dans les implications de la situation économique et financière dramatique du Japon sur les déséquilibres globaux du système financier mondial. Une fois encore, et à une échelle cette fois terrifiante, les catastrophes naturelles révèlent l'insoutenabilité, sur le terrain de leur prévention comme sur celui de la protection contre leurs conséquences, d'un mode de développement en crise.

#### 1.1.2 Crise européenne

Depuis plus d'un an, les opérateurs souvent spéculatifs qui se cachent derrière l'abstraction des « marchés financiers », à peine renfloués par l'argent public au prix d'un endettement aggravé des Etats, attaquent les pays

européens les plus fragiles (Grèce, Irlande, Portugal, etc.), à quoi les gouvernements concernés répondent par des plans d'austérité sans précédent (Grèce, Irlande, Portugal, mais aussi Royaume-Uni) ? avec de terribles conséquences sociales et un risque évident, à terme, pour les équilibres démocratiques. Dès lors que les agences de notation se substituent au suffrage universel pour juger les politiques publiques, aux salariés de payer la note du casino financier...

Et la coordination renforcée des politiques économiques européennes face à cette crise s'oriente à son tour vers une stratégie déflationniste, allant jusqu'à des interdictions constitutionnelles des déficits budgétaires aussi dangereuse qu'irréaliste : comment la baisse des revenus et des dépenses sociales ne ferait-elle pas croître encore davantage endettement et crises budgétaires ? Qui n'a pas oublié les leçons des années 1930 conçoit aisément que ces choix désastreux entrent dans notre champ légitime de préoccupations.

#### 1.1.3 Répressions, dictatures et dénis de démocratie

Pendant la crise financière et sociale mondiale, les violations des droits ont continué à abonder au point d'exclure ne serait-ce qu'une énumération exhaustive. Mais les gouvernants qui s'y adonnent ont de plus en plus de difficultés à faire taire l'aspiration à la liberté, que ce soit en Palestine, où la poursuite de l'embargo contre Gaza et de la colonisation en Cisjordanie ajoute, année après année, l'injustice à l'injustice, en Iran particulièrement depuis les protestations de masse contre la fraude électorale en juin 2009, en Chine où l'emprisonnement pour délit d'opinion du prix Nobel Liu Xiao Bo ne suffit pas à juguler l'antagonisme entre transformations économiques et archaïsmes politiques, en République démocratique du Congo où les massacres s'accumulent et où les défenseurs des droits sont en grave danger dans l'indifférence de la « communauté internationale », en Côte d'Ivoire où la contestation du maintien du chef d'Etat sortant par tous les moyens, débouchant sur de sanglants affrontements et sur de très graves violations des droits, met l'ensemble des despotes du continent africain devant leurs contradictions... Et bien sûr, depuis le début de cette historique année 2011, dans toute la zone Maghreb-Moyen-Orient, de Tunisie en Egypte, en Libye, au Yémen, au Bahreïn, en Syrie mais aussi en Algérie, au Maroc, etc.

En dépit des répressions parfois féroces, des centaines de morts et des réactions extrêmement sélectives d'un Etat à l'autre, des gouvernants des pays démocratiques (à commencer par le fiasco de la diplomatie française engluée dans les villégiatures despotiques), les contradictions de la mondialisation sont désormais en pleine lumière. Que faire des moyens de communication électronique instantanée indispensables aux échanges marchands mais si précieux, aussi, pour contribuer aux mobilisations citoyennes ? Comment « gérer » l'augmentation du nombre de diplômés privés d'emplois qualifiés, l'interpénétration des modes de vie qui sape les propagandes relativistes ? etc. Cette tectonique des plaques n'a pas fini de secouer les constructions vermoulues et les compromissions branlantes de l'ordre ancien.

#### 1.1.4 Déceptions européennes

Depuis la chute du « Mur » a réuni, au moins potentiellement, l'espace politique européen, une génération de gouvernants ne parvient manifestement pas à hisser l'Union à la hauteur des défis historiques de la période. C'est vrai, on l'a vu, de politiques économiques et sociales qui risquent d'aggraver la crise mondiale au lieu de la combattre, comme si les fauteurs de régressions non seulement ne réparaient pas leurs erreurs mais persistaient.

# Rapport moral

Mais ce n'est pas moins frappant lorsque la « Sainte-Alliance » européenne (antiterroriste, anti-« islamiste ») avec les despotes se retrouve prise à contrepied par l'effondrement des Ben Ali et des Moubarak, piliers de la fantasmagorie « Union pour la Méditerranée », ou enlisée dans une contradiction à la limite de l'illisible lorsque l'on intervient militairement contre le despote libyen reçu naguère en grande pompe... en détruisant les armes qu'on lui a si obligeamment vendues pendant tant d'années.

Il ne s'agit pas seulement là des fougades en zigzag de la diplomatie française et de leur exploitation électoraliste à la petite semaine, mais aussi du complexe obsidional de l'Europe qui se voudrait forteresse... Y compris face au « printemps des peuples arabes », alors qu'à l'évidence la dynamique de démocratisation en rive Sud de la Méditerranée appelle « des ponts, pas des murs ».

## 1.2 Un tournant dans le quinquennat

### 1.2.1 Les contradictions croissantes du sarkozysme gouvernant

Ce qui avait fait la réussite électorale de 2007 – utilisation des thématiques du travail et du pouvoir d'achat, siphonage de l'électorat d'extrême droite par les provocations symboliques autour de l'identité nationale – se transforme, chaque mois davantage, en causes d'échec et de difficultés croissantes pour le pouvoir : la mise en tension permanente de la société ne fonctionne plus et insupporte de plus en plus de citoyens, y compris de ceux qui s'étaient initialement laissé séduire.

Mais les politiques de fragmentation sociale destructrices de solidarités – solidarités intergénérationnelles autour des retraites, solidarités interterritoriales avec la démolition de la politique de la ville et aussi avec la « contre-réforme territoriale », solidarité internationale face aux réfugiés haïtiens et aux réfugiés en Méditerranée présentés comme un péril migratoire – obligent sans cesse le principal gouvernant à renforcer sa stratégie de stigmatisation voire d'ethnicisation du politique : solidarités ou logiques de boucs émissaires, nul ne peut échapper à ce choix.

De ce point de vue, un tournant décisif a été pris au cours de l'année 2010 : abandon de la logique du « Grenelle de l'environnement » en début d'année, virage vers l'extrême droite au cours de l'été, offensive contre les retraites au second semestre (abandonnant d'ailleurs une promesse de campagne de 2007).

Ainsi le choix stratégique de préparation des échéances électorales de 2012 est-il manifestement celui de l'accentuation de la « politique de la peur » qui peut à l'occasion dériver vers une véritable « politique de la haine ». On a déjà entendu un ministre s'inquiéter de ce que les Français ne se sentiraient plus chez eux, une députée proposer que l'on repousse les réfugiés au large des côtes... Et ni l'un ni l'autre ne s'exprimaient au nom du Front national. C'est bien dans la majorité actuelle que s'est situé l'épicentre d'une sorte de séisme éthico-politique.

### 1.2.2 La « République défigurée »

Ce titre que nous avons donné à notre édition 2011 de *L'Etat des droits de l'Homme en France* caractérise clairement une situation de véritable crise politique ouverte à l'été 2010, et en voie d'aggravation depuis lors.

Le lien spectaculairement proclamé par le président de la République, lors du tristement fameux « discours de Grenoble », entre immigration et insécurité, a officialisé une convergence objective de discours et d'orientations entre l'actuelle majorité et une extrême droite que d'aucuns rêvaient naguère moribonde. L'« invention » des Roms comme

fauteurs de troubles, alors qu'ils n'avaient pris aucune part aux tensions de Grenoble et de Saint-Aignan en juillet 2010, l'édiction d'une circulaire raciste sur la destruction de leurs campements en août 2010, les réactions de l'Onu (la LDH ayant argumenté avec succès devant le Comité pour l'élimination des discriminations de celle-ci) puis de diverses instances européennes (Parlement européen, Conseil de l'Europe et même Commission européenne, que la LDH avait également saisie en son temps), ont témoigné de la rupture de digues éthiques jusque là relativement préservées.

Dans le même temps, se sont multipliées les « affaires » concernant la moralité des ministres, allant du plus misérable (les cigares aux frais du contribuable de celui-ci, l'avion privé payé sur fonds publics pour celui-là) au plus révélateur de connivences mortifères : entre le trésorier de l'UMP et ministre du Budget et une généreuse donatrice de contributions au financement de la vie politique, par ailleurs première fortune de France et heureuse bénéficiaire du célèbre « bouclier fiscal »... Puis entre la ministre en charge de la diplomatie française et un non moins généreux organisateur de vols touristiques et d'accueil de luxe en pleine répression des démocrates tunisiens... Et encore entre les gouvernants actuels et Bernard Tapie, recordman de l'indemnisation du préjudice moral sur fonds publics (quelle victime du cancer provoqué par l'exposition à l'amiante pourrait espérer 45 millions d'euros d'indemnisation à ce titre ?). Tout cela, qui a pesé fortement, en période de crise sociale aiguë, sur l'expression électorale d'un rejet du politique au printemps 2011, illustre une spectaculaire dégradation de la moralité gouvernante dont, à vrai dire, l'exemple venait de haut et de loin, qu'il s'agisse de l'investiture au Fouquet's, du yacht privé en guise de « retraite pour habiter la fonction » ou encore de l'auto-augmentation de 172 % de la rémunération présidentielle.

Enfin, les propos tenus eux aussi de manière répétitive par des gouvernants de premier plan ont contribué à abîmer gravement l'image du politique. Le ministre de l'Intérieur de 2010 est resté des mois en fonctions alors qu'il avait été condamné une première fois pour injure raciste, une seconde pour atteinte à la présomption d'innocence d'un magistrat. A peine a-t-il été remplacé que son successeur, entre les deux tours des élections cantonales, l'a en quelque sorte dépassé dans le goût de la transgression : Français que l'immigration incontrôlée empêche de se sentir chez eux, « croisade » libyenne emmenée selon lui par Nicolas Sarkozy, proposition d'interdire le port de tout signe religieux et l'expression de toute préférence religieuse à tout usager d'un service public... « Bavures », « dérapages » ? Certainement pas : le choix du moment, la persévérance dans la provocation, venant d'un ministre dont chacun sait le rôle politique éminent qu'il joue depuis des années et le caractère fort peu impulsif, témoignent d'une véritable stratégie de « rupture » avec les principes de la République tels que les énoncent les normes constitutionnelles.

De son côté, le Front national a entrepris avec succès une sorte de ravalement de sa façade communicante, visant à dissimuler la permanence du fond sous le rajeunissement et, sur certains terrains, l'adoucissement de la forme, avec une redoutable efficacité en termes d'incarnation d'une image « national-moderne » de l'identité française. Le mouvement concomitant vers l'extrême droite d'une partie de la droite gouvernante donne le sentiment que deux trains roulent l'un vers l'autre, et pourraient se rencontrer d'une manière ou d'une autre à la station électorale de 2012.

Les élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 n'ont hélas fait que confirmer ce diagnostic. Niveau d'abstention extrêmement élevé, progression spectaculaire d'un tour



# Rapport moral

à l'autre du vote pour le Front national, recul tout aussi spectaculaire de l'actuelle majorité dû à l'inévitable réversibilité des vases communicants mis en place pour la récupération électorale du lepénisme... Et utilisation de l'extrême droite par un nombre croissant d'électeurs pour exprimer à la fois la situation insupportable dans laquelle ils se sentent abandonnés et leur rejet du politique. Or on ne sort d'une crise sociale et politique que soit par la solidarité et le recul des inégalités, soit par la chasse aux boucs émissaires. Et si l'incarnation politique de la seconde issue continuait à l'emporter en visibilité, sinon en crédibilité, sur la première, la « République défigurée » ne tarderait pas à devenir une « République en danger ».

## 1.3 L'état des violations des droits

### 1.3.1 Atteintes aux droits sociaux

Ces atteintes résultent pour une part importante de la gestion des finances publiques et des prélèvements sociaux : de manière générale, la politique économique, budgétaire (à travers le rouleau compresseur, et destructeur, de la revue générale des politiques publiques [RGPP]), fiscale (de « bouclier », pour les plus riches contribuables, en projet de suppression de l'ISF) et de financement de la protection sociale (« franchises » médicales, déremboursements, attaques contre les retraites...), constamment tournée vers un partage inégal des charges publiques et sociales, accroît les effets de la crise et nourrit un profond sentiment d'injustice.

Elles résultent évidemment aussi d'une accumulation de mesures antisociales : « contre-réforme » des retraites, renforcement de la précarité pour les mal-logés (notamment dans la loi Loppsi 2 de mars 2011), mise en danger de l'hôpital public (avec la loi dite « HPST » de juillet 2009)... Les atteintes aux droits sociaux s'accompagnant d'un cortège de menaces et de sanctions visant, notamment après la mobilisation sur les retraites, nombre de militants syndicaux.

Elles se manifestent enfin par la déconstruction méthodique des services publics porteurs de valeurs d'égalité et de solidarité (où l'on retrouve la RGPP... mais aussi la « contre-réforme territoriale », qui met en danger de nombreuses interventions publiques locales), et aussi de ces porteurs de lien social que sont les associations, qui subissent un étranglement budgétaire croissant, sont de plus en plus souvent traitées comme des sortes de prestataires de services devant subordonner leur projet associatif aux priorités de la commande publique, et dont certaines, en particulier dans les champs de l'intervention sociojudiciaire et de la politique de la ville, voient leur action rognée ou entravée par les évolutions des politiques étatiques.

### 1.3.2 Atteintes aux libertés

Les mesures « insécuritaires » que nous combattons depuis des années continuent à s'accumuler : loi Ciotti du 28 septembre 2010 sur la privation d'allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire ; loi Loppsi 2 du 14 mars 2011, qui, même partiellement censurée par le Conseil constitutionnel, étend encore les pouvoirs de la police, aggrave la prolifération des fichiers, autorise la création de véritables milices parapolicieres, étend les mécanismes de « peines plancher » et durcit le régime de la justice des mineurs ; projet de loi sur les « soins psychiatriques sécuritaires » qui prévoit un fichage généralisé des malades mentaux, l'instauration d'un régime de soins sous contrainte à domicile, et refuse l'intervention d'un juge indépendant pour autoriser l'hospitalisation sans consentement de la personne...

S'y ajoutent les dérives persistantes de la gestion

policrière, avec leurs conséquences en termes de violences (mutilation par flashball à Montreuil en octobre 2010, condamnation en décembre 2010 de policiers pour sévices et falsification de procès-verbal à Aulnay-sous-Bois, etc.), et aussi avec l'effarante explosion quantitative des gardes à vue... censurée successivement par la Cour européenne des droits de l'Homme, par le Conseil constitutionnel (partiellement) et par la Chambre criminelle de la Cour de cassation, ce qui oblige le législateur à en finir avec cette pratique « moyenâgeuse » avant l'été 2011.

La même continuité marque l'inflation du contrôle social. Il en est d'abord ainsi de la prolifération des fichiers, d'« Edvige 2 » en création du passeport biométrique, en passant par les excès du fichier « Base-élèves » (censurés partiellement par le Conseil d'Etat en juillet 2010) et par le fichier « Oscar » instaurant le fichage biométrique des Roms et des étrangers « bénéficiant » de l'aide au retour (non censuré, lui, par le Conseil d'Etat, en octobre 2010...). Et il en va de même de l'explosion de la vidéosurveillance voulue par l'ancien ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux, que beaucoup de villes gérées par l'actuelle majorité... et, hélas, parfois aussi par l'opposition, ont accepté d'accompagner au-delà de toute nécessité d'ordre public.

Toutes ces atteintes aux libertés peuvent être plus efficacement contestées en raison des nouveaux pouvoirs donnés par la révision constitutionnelle de juillet 2008 au Conseil constitutionnel, dans le cadre de la procédure de « question prioritaire de constitutionnalité » (QPC) : il en a été ainsi, dans une mesure cependant limitée, pour la remise en cause de la garde à vue ou encore pour le contrôle judiciaire sur les hospitalisations d'office. Mais, d'une part, le Conseil constitutionnel n'étant pas législateur, les véritables solutions ne peuvent passer que par un changement de majorité parlementaire ; d'autre part, si la jurisprudence du Conseil constitutionnel est restée souvent timorée voire décevante, c'est que sa composition ne lui permet pas de jouer le rôle d'une véritable cour constitutionnelle à même de protéger les libertés de manière satisfaisante... Ce qui pose d'ailleurs des questions redoutables lorsque, comme dans la QPC concernant le procès de Jacques Chirac, on imagine mal le président du Conseil constitutionnel statuer sur une procédure visant son mentor politique.

### 1.3.3 Discriminations et stigmatisations

Ces dérives, elles non plus, ne sont pas récentes mais se sont fortement aggravées dans la dernière période, et les cibles en sont fort diverses.

Il s'agit d'abord des atteintes à l'égalité femmes/hommes et aux droits des femmes : mise en danger des centres d'IVG ; contre-réforme des retraites pénalisant particulièrement les carrières des femmes ; mode de scrutin uninominal retenu pour l'élection des futurs conseillers territoriaux qui, s'il n'est pas abrogé d'ici 2014, fera considérablement reculer le nombre de femmes élues locales ; etc.

Il s'agit encore, bien entendu, des discriminations « ethniques », du racisme et du ciblage de nouvelles « classes dangereuses » (Roms, Gens du voyage, « Auvergnats », jeunes étrangers privés de football par une réglementation sportive inacceptable, etc.).

Il s'agit enfin, et peut-être surtout, de la stigmatisation permanente, insupportable, des musulmans : après l'instrumentalisation de l'identité nationale (ministère spécialisé de 2007 à 2010, « débat » sous direction préfectorale en 2009-2010), après la loi sur le « voile intégral » du 12 octobre 2010 qui sanctionne les femmes concernées et non ceux qui les oppriment, le parti dirigé par le président de la République a choisi d'organiser un « débat » portant prétendument sur la laïcité mais dont

# Rapport moral

l'objet réel est, de l'avis de tous les commentateurs, de mettre en examen l'islam comme menace sur ladite laïcité, au point que cette campagne antimusulmane et son message raciste subliminal suscitent des critiques ouvertes jusque dans les rangs du gouvernement...

## 1.3.4 « Xénophobie d'Etat »

Sur ce terrain, aussi, les ornières se creusent année après année.

Après l'échec de la tentative de refoulement immédiat de dizaines de réfugiés kurdes arrivés en Corse en janvier 2010, le ministre de l'Identité nationale de l'époque, Eric Besson, prépara un projet de loi destiné à durcir une énième fois les conditions d'entrée et de séjour des étrangers. Le projet créait un nouveau cas de déchéance de nationalité discriminatoire à l'égard des Français d'origine étrangère, qui a été supprimé à la suite de dissensions à l'intérieur de la majorité actuelle. Mais l'aile la plus dure de cette majorité a réagi en durcissant nettement les conditions d'accès à la nationalité, supprimant notamment l'automaticité d'accès (à leur majorité) pour les enfants nés en France de parents étrangers.

Et le texte voté en deuxième lecture par les députés en mars 2011 allonge à quarante-cinq jours le délai de rétention, exclut tout contrôle du juge des libertés sur la légalité des internements administratifs pendant les cinq premiers jours de rétention, instaure un véritable bannissement sous la forme d'une « interdiction de retour », autorise des « zones d'attente fictives » pour paralyser les demandes d'asile dès l'entrée sur le territoire, crée un internement administratif de plus de dix-huit mois pour « comportement lié à des activités à caractère terroriste », permet le renvoi des étrangers malades même si, dans leur pays, les traitements sont en réalité inaccessibles, facilite le renvoi des citoyens européens pauvres (d'abord les Roms roumains et bulgares) pour « charge déraisonnable pour le système d'assistance sociale »... Cependant que la loi de finances pour 2011 réduit l'aide médicale d'Etat, c'est-à-dire fragilise gravement l'accès aux soins des sans-papiers malades.

Bien entendu, la chasse aux étrangers ne faiblit pas davantage sur le terrain, qu'il s'agisse des demandeurs d'asile (les Kurdes de Bonifacio...), des sans-papiers bien sûr (les promesses faites aux travailleurs grévistes sans papiers ne sont toujours pas tenues et la chasse aux écoliers et à leurs familles continue) ou de la situation particulièrement scandaleuse sur ce point de l'outre-mer (en particulier en Guyane et à Mayotte). Et il en est de même de la chasse aux « délinquants de la solidarité » (comme en témoigne notamment la condamnation en appel d'André Barthélémy en décembre 2010) ; le tout se prolongeant par le discours présidentiel sur le péril migratoire qui résulterait de la chute des dictatures de la rive Sud de la Méditerranée...

## 1.3.5 Atteintes à la séparation des pouvoirs

Aux termes de l'article 16 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution ». Nous sommes toujours plus loin du compte en la matière.

L'indépendance du pouvoir judiciaire n'est ni garantie sérieusement par l'état de notre droit — au point que la Cour européenne des droits de l'Homme dénie aux procureurs la qualité de magistrats indépendants au sens de la CEDH —, ni respectée par les gouvernants actuels : après que l'ancien ministre de l'Intérieur a été condamné pour avoir porté atteinte à la présomption d'innocence d'un magistrat, la tentative présidentielle d'exploiter encore une fois un fait divers tragique pour jeter l'opprobre sur les magistrats,

les auxiliaires de justice et les agents de l'administration pénitentiaire, a suscité en mars 2011 un mouvement de protestation d'une ampleur sans précédent dans le monde judiciaire, déjà révolté par la dégradation profonde des conditions de fonctionnement du service public de la justice.

Quant aux Autorités indépendantes, l'institution d'un Défenseur des droits a été l'occasion, avec la loi organique votée le 15 mars 2011, de faire disparaître celles qui gênaient tout particulièrement les gouvernants actuels (Défenseure des enfants, Commission nationale de déontologie des forces de sécurité, Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité... le Contrôleur général des lieux de privation de liberté n'y ayant échappé que d'extrême justesse).

L'ensemble des constats qui précèdent donne la mesure de l'ampleur de la crise sociale, morale et politique que traverse notre pays. Mais les mêmes facteurs qui l'amplifient provoquent aussi des réactions salutaires auxquelles la LDH contribue dans toute la mesure de ses moyens, en particulier dans la perspective ouverte par sa campagne « Urgence pour les libertés, urgence pour les droits » : « Là où croît le danger, croît aussi ce qui sauve... »



## 2. « ...croît aussi ce qui sauve. »

Sur ce terrain aussi, c'est d'abord à l'échelle du monde que des mutations considérables, porteuses d'immenses espoirs pour la cause de la liberté, sont intervenues avec une rapidité inouïe au cours de ces derniers mois [2.1]. En France, le même attachement aux droits et aux libertés a inspiré de fortes mobilisations contre les régressions organisées par les actuels gouvernants [2.2], qui ont conduit la LDH à prendre des initiatives centrales pour contribuer au retour du progrès des droits et permettre aux citoyens de choisir un avenir plus humain [2.3].

## 2.1 « Nouveau monde en vue » : le « printemps des peuples arabes »

### 2.1.1 Une dynamique longtemps sous-estimée

Au début de l'année 2011, en l'espace de quelques semaines à peine, la carte du monde a été profondément modifiée. Non seulement des régimes despotiques que l'on croyait capables d'opprimer encore leurs peuples pendant de longues années se sont effondrés ou ont été fortement déstabilisés par de puissantes révoltes citoyennes, mais la lecture de la mondialisation s'en trouve fortement renouvelée. Car l'accélération, au cours des dernières décennies, de ce processus historique multiséculaire ne se réduit pas à l'intégration des marchés et des modes de production, de distribution et de consommation des biens et des services, ni même à la marchandisation du monde et à la financiarisation du capital « globalisé ». Elle est aussi, et peut-être d'abord, un nouveau rapport au monde produit par l'instantanéité de la circulation des informations, par la circulation des idées et des influences culturelles croisées qu'elle entraîne, et il en résulte qu'aucun pouvoir, si autoritaire et implacable qu'il soit, ne peut totalement isoler les populations qu'il domine de ces flux et de la diffusion des idées et des espoirs qu'ils favorisent.

Telle est la leçon de la dynamique qui a parcouru si vite et si fort le Maghreb et le Moyen-Orient, dynamique dont la naissance avait été ignorée ou sous-estimée et dont les répercussions à moyen terme sont d'une importance planétaire. En réalité, les signes avant-coureurs n'avaient pas manqué ces dernières années, du « printemps libanais » de 2005 à la contestation iranienne de la falsification des élections en juin 2009, en passant par les révoltes noyées dans le sang



# Rapport moral

en 2008 en Syrie. Mais l'image d'une région du monde associant presque partout despotisme, corruption et faible insertion dans la mondialisation, renforcée par les vieux préjugés ethnocentriques sur l'Orient barbare et sur l'Islam figé dans l'archaïsme, empêchait de prendre la mesure des facteurs de bouleversement qui s'amoncelaient : transition démographique provoquant un énorme rajeunissement des populations, recul de la fécondité bouleversant les équilibres anciens, contradiction entre l'augmentation du nombre de diplômés et le faible nombre d'emplois qualifiés accessibles, accès à une information transnationale à travers des chaînes satellitaires telles que Al Jazeera, etc.

Dès lors, les analyses de Gilles Kepel sur la partie perdue à terme pour les intégristes, ou encore l'ouvrage remarquable sur le monde musulman publié en 2007 par Youssef Courbage et Emmanuel Todd (*Le Rendez-vous des civilisations*, éd. du Seuil/La République des idées), étaient trop souvent passés inaperçus ou du moins n'avaient pu ébranler la pensée dominante ? non seulement chez les politiques mais aussi dans le monde intellectuel et les médias « occidentaux ».

## 2.1.2 L'accélération du cours de l'histoire : contagions et contradictions

Nous-mêmes nous nous étions laissé persuader que les despotes avaient encore de beaux jours devant eux, que la Sainte-Alliance antimigrations qui conduisait l'Union européenne à fermer les yeux sur les clauses de respect des droits de l'Homme dans les accords d'association euro-méditerranéens assurait à ces régimes les moyens de perpétuer l'oppression, et que nos amis démocrates restaient tragiquement isolés dans leurs propres sociétés plus préoccupées par la survie que par la liberté.

Et puis vint la révolution tunisienne, qui, en quelques semaines d'une courageuse révolte populaire, jeta dehors le clan parasitaire de Ben Ali et des Trabelsi. Elias Sanbar, ambassadeur de la Palestine à l'Unesco, ne s'y trompa pas un instant en voyant dans la révolte tunisienne la meilleure nouvelle, depuis de longues années, pour le peuple palestinien : l'histoire s'était remise en marche dans la région, et les peuples ne tardèrent pas à savoir et à dire ce qu'ils vivaient et ce qu'ils ne supportaient plus. L'Égypte à son tour se souleva, contre un pouvoir infiniment plus redoutable et structuré que la petite entreprise familiale benaliste, et en quelques jours contraignit Mubarak à obéir à son tour à l'injonction qui se propageait d'un pays à l'autre : « Dégage ! » Puis la révolte gagna le Yémen, l'Algérie, Bahrein, la Jordanie, la Syrie, même où la dictature la plus féroce du Moyen-Orient peine à garder le contrôle d'une situation devenue insaisissable.

Certes, les situations nationales sont extrêmement diverses et les pronostics très inégalement optimistes sur les chances de succès de cette quête de liberté. Et les ambiguïtés, les contradictions, voire les doubles discours ne sont pas absents du paysage : les gouvernants français actuels, complices décomplexés de Ben Ali et de Mubarak au point de proposer au premier une assistance policière la veille encore de sa destitution et de co-présider avec le second l'Union pour la Méditerranée, opérèrent une volte-face des plus précipitées en prenant la tête de ce que l'inimitable Claude Guéant crut pouvoir qualifier de « croisade » en Libye, dans une démarche alliant le meilleur (la protection des populations civiles contre la répression sanglante de Kadhafi, le mandat régulièrement donné par l'Onu) au plus douteux (la gesticulation « va-t'en-guerre », le recours à l'Otan). Quant aux régimes autoritaires de la péninsule arabique, ils font preuve d'une sélectivité remarquable dans l'assistance aux populations en danger, les avions

qataris prêtant leur concours à la destruction des forces de répression kadhafistes au moment même où des troupes saoudiennes mandatées par le Conseil de coopération des pays du Golfe, donc notamment par le même Qatar, aidaient le roi de Bahrein à tirer sur les civils qui réclamaient un changement démocratique dans son pays.

## 2.1.3 Une logique universalisable

Les considérables différences d'équations nationales n'ont empêché ni les jeunes égyptiens de prendre le relais des manifestants tunisiens, ni le peuple yéménite de rappeler à tous ceux qui l'avaient oublié sa capacité de mobilisation politique, ni les démocrates syriens d'affronter avec le plus grand des courages la sanguinaire dynastie des El Hassad. C'est que la « globalisation » se révèle plus complexe qu'on ne le croyait généralement. Elle a certes transformé le régime « communiste » chinois en un hypercapitalisme d'Etat autoritaire et, plus généralement, elle a longtemps semblé refléter le portrait que traçait le « Manifeste communiste » de la bourgeoisie qui, décidée à « ne laisser d'autre lien entre l'homme et l'homme que l'intérêt tout nu », « a dissout la dignité de la personne dans la valeur d'échange » et n'a laissé subsister qu'« une liberté unique et sans vergogne : le libre-échange ». Mais elle n'a pu cantonner entièrement la libre circulation aux capitaux et aux marchandises. Al Jazeera, Facebook, et plus largement la mondialisation d'Internet, en sont les signes éclatants : on ne peut interconnecter les sociétés, augmenter massivement l'interdépendance planétaire, sans saper *volens volens* les bases des despotismes archaïques et le « double standard » hérité du mépris colonial.

On chercha donc vainement les « islamistes » parmi les manifestants de la « rue arabe », on y guetta en pure perte les slogans « antioccidentaux » voire anti-Israéliens. Tunisiens, Égyptiens, Yéménites, Algériens, Bahreïn, Libyens, Syriens... Tous crient la même exigence : liberté et justice sociale. La diversité des cultures n'empêche pas l'universalité des aspirations humaines, et le relativisme idéologique est déstabilisé par la mondialisation économique.

Et les dirigeants chinois ne s'y sont pas trompés : la vague qui enfle ne se limitera pas au monde arabe. D'ailleurs, l'exemple guinéen montre que même après des crimes contre l'humanité (2009), un processus électoral régulier (2010) peut faire reculer la barbarie (dans un environnement qui demeure certes problématique), et la LDH est impliquée dans le programme Projeg en solidarité avec cette remarquable dynamique. Partout sur la planète, à des rythmes et sous des formes divers, la contradiction entre ouverture économique/technologique et fermeture politique déstabilisera les archaïsmes gouvernants. En d'autres termes, l'horizon de la mondialisation, c'est, certes sur la longue période et sans exclure embûches ni contradictions... la démocratie. Non pas imposée de l'extérieur selon un modèle unique, mais conquise dans la « contagion » des révoltes et du courage civique. Ce ne sera évidemment pas un chemin pavé de roses, ni une évolution linéaire et uniforme exempte de reculs et de déceptions. Mais, pour la première fois depuis des décennies, le camp des droits et des libertés n'est plus sur la défensive, et penser mondial n'en est que plus nécessaire et stimulant. C'est en ce sens que l'année 2011 est d'ores et déjà entrée dans l'histoire comme un tournant majeur dans la mondialisation.

# Rapport moral

## 2.2 Mobilisations civiques et sociales en France

### 2.2.1 Des mouvements sociaux puissants

Les années 2010 et 2011 ont vu éclore et s'amplifier des mobilisations de grande ampleur, dont les succès furent certes inégaux, mais dont les suites seront tout sauf négligeables.

Il en est d'abord ainsi de la lutte unitaire, forte et durable sur les retraites de l'automne 2010 : le niveau élevé d'élaboration de la plate-forme intersyndicale, le maintien d'une large unité pendant de longs mois, l'ampleur des cortèges en dépit du nombre et de la fréquence des rendez-vous proposés, indiquent que même si le mouvement échoua à court terme devant l'intransigeance des gouvernants actuels, les conséquences politiques de cet affrontement seront à la hauteur du mécontentement exprimé et du soutien fortement majoritaire qu'il a recueilli dans la population. La LDH, dans toute la mesure de ses forces, a donc été présente dans ces manifestations afin d'exprimer son soutien à la lutte pour le droit à des retraites décentes et financées solidairement.

De même, si le mouvement de grève des travailleurs sans papiers, après de longs mois de conflit, n'a toujours pas réussi à imposer le respect des engagements qu'il avait arraché lors des négociations de l'été 2010, le simple fait que les grévistes et leurs soutiens aient maintenu si longtemps leur engagement en dépit de conditions extrêmement difficiles, ainsi que le retournement de l'opinion à laquelle il a fait mesurer l'ampleur du mensonge lepéniste sur les immigrés « profiteurs de Sécu », ont une portée essentielle en termes d'avenir des solidarités vécues, et de lutte contre la fragmentation sociale et les discriminations au travail. Là encore, la LDH a pris toute sa part dans le « Groupe des onze » (syndicats et associations) qui conduit cette mobilisation, participant notamment à l'occupation de la CNHI et à l'organisation du concert « Rock sans papiers », qui a attiré onze mille personnes au Palais des sports de Bercy en septembre 2010.

Enfin, le mouvement sans précédent de mobilisation du monde judiciaire en février 2011 contre le mépris témoigné par le président de la République et son gouvernement pour la justice et la magistrature a exprimé, bien au-delà des frontières militantes habituelles, un mécontentement qui laissera des traces durables et qui ouvre des perspectives de rassemblement pour une justice plus conforme à ce que peuvent en attendre les défenseurs des droits.

### 2.2.2 Les campagnes de la LDH

Tout en relevant les défis de l'actualité, la LDH a bien entendu poursuivi des combats de longue haleine au service d'objectifs qu'elle s'est fixés depuis fort longtemps.

Ainsi au cours du premier semestre 2010 avons-nous lancé, avec un certain nombre de chercheurs engagés, l'appel « Français, vos papiers ! », dénonçant les tracasseries et les pratiques discriminatoires auxquelles se heurtent les Français nés à l'étranger, ou d'ascendance étrangère, lors du renouvellement de leurs pièces d'identité.

De même, le collectif « Votation citoyenne », dont l'animation est très largement assurée par les militants de la LDH, a-t-il poursuivi ses campagnes de mobilisation pour l'égalité de tous les étrangers devant le droit de vote aux élections locales, à travers deux vagues d'initiatives à l'automne 2010, puis au printemps 2011.

La LDH a également été impliquée fortement et durablement dans la campagne pour la défense et le renouveau des services publics (Etats généraux du service public en juin 2010, mobilisations autour de l'hôpital public au premier

semestre 2011, etc.), y compris dans sa dimension de lutte contre les inégalités territoriales (actions communes avec la Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics, participation aux premières Assises nationales contre les discriminations territoriales à La Courneuve, en février 2011).

Enfin, la contestation du projet de loi sur les « soins psychiatriques sécuritaires » nous a amenés à participer à la constitution puis à l'animation du collectif « Mais c'est un Homme », en liaison avec des organisations syndicales (notamment de psychiatres) et avec des associations d'usagers de la psychiatrie, à partir de l'automne 2010.

### 2.2.3 Le refus de la « politique du pilori »

L'émotion suscitée par le « discours de Grenoble », prononcé le 30 juillet 2010 par le président de la République, a conduit la LDH à prendre l'initiative de réunir le plus grand nombre possible d'organisations associatives, syndicales et politiques, dès le 2 août, dans le collectif « Non à la politique du pilori et à la xénophobie ».

Malgré la difficulté de toute organisation estivale de mobilisations citoyennes, ce furent finalement plus de 150 000 personnes qui manifestèrent le 4 septembre 2010 dans une centaine de villes de France (et aussi dans quelques capitales étrangères) à l'appel de ce collectif regroupant cent dix organisations dans un arc revendicatif extrêmement large.

Ce collectif n'a pas rompu par la suite les liens entre ses organisations constitutives, et a ainsi organisé une présence militante visible en marge des manifestations sur les retraites (notamment le 16 octobre 2010), puis un temps de mobilisations dans de nombreuses villes, le 9 mars 2011, contre la « loi Besson ».

La LDH envisage de lui proposer de prendre part à une nouvelle mobilisation, visible et symbolique, pour un « 14 juillet des droits et de la citoyenneté », afin de rappeler la nécessité de faire d'une éventuelle alternance en 2012 une alternative véritable sur ce terrain essentiel au vivre ensemble démocratique.

## 2.3 Construction d'un rôle plus central de la LDH

La part déterminante que la LDH a prise dans la mobilisation contre la « politique du pilori » s'inscrit dans une vision stratégique plus large et plus durable issue des échanges de notre dernier congrès.

Il nous est apparu nécessaire de surmonter les handicaps liés à la multiplication de collectifs informels, souvent éphémères et toujours affaiblis par l'absence de mandats clairs et durables donnés par leurs composantes, en occupant plus efficacement notre place singulière dans le mouvement civique et social liée à notre nature d'organisation généraliste, « citoyenne » et « politique non partisane ».

Nous avons en même temps reconnu le besoin de ne pas rester enfermés dans le réactif, dans le court terme et dans la défensive, en accompagnant nos critiques des régressions actuelles des droits et libertés de propositions pour une alternative, sans bien sûr aller jusqu'à proposer un programme politique, mais en donnant un contenu concret à nos revendications de principe.

### 2.3.1 La campagne « Urgence pour les libertés, urgence pour les droits »

Dès le mois de juillet 2009, le Comité central décida le lancement d'une campagne de longue haleine intitulée « Urgence pour les libertés, urgence pour les droits », impliquant un effort considérable de production de matériel militant et de mobilisation sur le terrain.



# Rapport moral

Au cours de l'été et de l'automne 2009, furent ainsi élaborés cinq « quatre-pages » thématiques correspondant aux axes de la campagne – démocratie et citoyenneté ; « société de surveillance » ; justice, police, prisons ; droits des étrangers ; droits sociaux – et douze tracts couvrant les principaux champs revendicatifs à l'intérieur de ces axes. Un nouveau graphisme, commun à ces documents et aux affiches de la campagne, signala le caractère sans précédent de cette campagne par rapport à nos initiatives habituelles, en termes de généralité de l'objet et de méthodes de communication.

A partir de novembre 2009, des centaines d'initiatives publiques furent prises sur le terrain par les sections de la LDH, dont quatre grandes réunions publiques à Lille, Nantes, Toulouse et Grenoble, le point culminant de ces rassemblements étant atteint à Paris le 6 février 2010 dans une rencontre de plusieurs heures associant échanges, interventions de fond et concert militant, et réunissant neuf cent participants.

### 2.3.2 La discussion du Pacte pour les droits et la citoyenneté

Le développement de la campagne « Urgence pour les libertés, urgence pour les droits » nous a conduits à envisager d'élargir la dynamique, en proposant à nos partenaires associatifs et syndicaux une initiative commune durable pour peser en faveur d'alternatives crédibles aux régressions des droits, et interpellier, ensemble, les acteurs politiques à ce sujet.

Le Comité central a donc adopté en mars 2010 un projet de « Pacte pour les droits et la citoyenneté », dont le contenu le situait dans le prolongement de la campagne « Urgence », mais qui était destiné à constituer une plate-forme de discussion avec une vingtaine de partenaires majeurs, avant que le résultat de nos échanges ne soit proposé à la signature des autres associations et syndicats intéressés.

Nous avons alors consacré trois mois (avril, mai et juin 2010) à des rencontres approfondies avec cette vingtaine d'organisations syndicales et associatives, dont les trois quarts ont finalement accepté d'entrer dans la démarche du Pacte et y ont apporté leur signature. Il fut entendu que le document de quatre pages issu de ces discussions serait complété par les apports de chaque organisation sur son domaine de défense des droits, afin d'enrichir le processus par des illustrations concrètes et des revendications tangibles, le tout étant accessible sur un site Internet dédié.

Le Pacte fut ensuite ouvert à la signature de tous nos autres interlocuteurs associatifs et fut finalement signé, au cours de l'été 2010, par cinquante organisations couvrant un champ extrêmement large et représentatif de la société civile, comprenant des acteurs de poids du mouvement civique et social.

### 2.3.3 Le lancement et l'animation du Pacte pour les droits et la citoyenneté : une action de longue haleine

Le Pacte fut rendu public le 20 septembre 2010 dans une conférence de presse annonçant la mise en place du site [www.pactecitoyen.org](http://www.pactecitoyen.org), lequel fut opérationnel à la mi-novembre 2010. On trouve sur ce site non seulement le texte du Pacte et les contributions complémentaires mises en ligne progressivement par les organisations signataires, présentées à la fois par thématique et par organisation, mais aussi les réponses des partis politiques et des élus (parlementaires, présidents de conseils généraux et régionaux et maires de villes de plus de vingt mille habitants) à l'envoi du Pacte, ainsi que des échos des initiatives organisées sur le terrain par les organisations signataires.

Depuis lors, nombreuses ont été les réunions publiques, rencontres, débats, cafés citoyens, interpellations d'élus

sur le terrain, organisés soit sur l'ensemble de la démarche du Pacte, soit sur l'une de ses thématiques principales. Ces initiatives sont préparées et tenues en co-organisation entre la LDH et celles des autres organisations signataires qui sont présentes et actives sur le lieu en question, ce qui suppose de notre part un effort de sensibilisation des partenaires locaux, rarement au fait de l'existence du Pacte si nous ne les en informons pas, mais une fois surmonté ce problème de diffusion de l'information les dynamiques sont souvent très prometteuses, notamment pour faire vivre interpellations et débats citoyens sur le fond de revendications essentielles à la défense des droits. Ces dynamiques devraient logiquement placer les organisations signataires au centre de l'initiative envisagée pour un « 14 juillet des droits et de la citoyenneté ».

On le voit, la LDH est là au cœur de son rôle et de sa spécificité d'association citoyenne, et cette campagne autour du Pacte devrait logiquement contribuer à la poursuite de son renforcement... Renforcement dont l'urgence, au regard de ce qui nous attend, ne doit échapper à aucun ligueur. Car dans cette période riche en mutations et en recompositions de toutes natures, à l'échelle planétaire mais aussi dans la société française confrontée à des crises et à des défis multiples, la Ligue des droits de l'Homme, qui a déjà augmenté de 35 % ses effectifs militants depuis six ans, doit continuer à croître et à se renouveler. Et elle ne pourra le faire qu'en prenant en compte l'ordre du jour profondément politique, au sens noble du terme, qui dominera les mois et les années à venir.

A la vérité, si la LDH a joué un rôle important dans les mobilisations citoyennes de ces derniers mois, elle aura très certainement à faire face, dans les mois qui viennent, à des responsabilités encore plus grandes face à des enjeux décisifs. Nous abordons, en tenant ce congrès, l'un de ces moments de l'histoire où chacun sent que si rien n'est perdu, rien n'est non plus acquis d'avance, mais que si nous le voulons vraiment, beaucoup est possible. Relevons le défi. Ensemble.

**Jean-Pierre Dubois,**  
président de la LDH